

Département de la  
HAUTE-MARNE

Arrondissement de  
CHAUMONT

Communauté de  
Communes des Trois Forêts  
4, route de Châtillon  
52 120 Châteauvillain

## **DÉCISION N°04-2020**

### **Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Communautaire Signature marché : Fonds de Résistance Grand Est.**

La Présidente,

#### **VU**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La délégation du Conseil Communautaire accordée à la Présidente de la CC3F par délibération en date du 14 mai 2014,
- Vu la loi 2020-290 du 23/03/2020 relative à la mise en œuvre de l'état d'urgence sanitaire,
- Vu l'ordonnance n°2020-317 du 25/03/2020 relative à la création d'un fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de l'épidémie de Covid-19,
- Vu l'ordonnance n°2020-391 du 01/04/2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie Covid-19,
- Les statuts de la CC3F,

#### **DÉCIDE**

##### **ARTICLE 1er**

De prendre acte de la délibération du Conseil Régional de la Région Grand Est instituant le Fonds 'Résistance grand Est', en partenariat avec la Banque des Territoires, les Départements et les EPCI de la Région Grand Est ;

##### **ARTICLE 2**

Décide de la participation de la Communauté de Communes des Trois Forêts au Fonds 'Résistance Grand Est' et d'abonder ce dispositif d'aide créé à destination des petites entreprises et associations régionales dans le contexte de crise sanitaire liée au Covid-19, à hauteur de 15 214 € ;

Les stipulations de ce dispositif feront l'objet d'une convention de participation signée entre la Région Grand Est et la C.C.3.F. ;

##### **ARTICLE 3**

La C.C.3.F. s'engage à verser le fonds à la Région Grand Est en une seule fois ;

##### **ARTICLE 4**

La C.C.3.F. s'engage à ce que les crédits correspondants soient repris au budget 2020 ;

##### **ARTICLE 5**

La présente décision sera inscrite au registre.

La Présidente est chargée de l'exécution de la présente décision dont l'ampliation sera adressée à :

- Mme le Préfet de Haute-Marne
- M. le Comptable du Centre des Finances Publiques de Châteauvillain
- Mise en ligne sur le site Internet de la C.C.3.F. et diffusion auprès des élus des Communes Membres

Fait à **Châteauvillain**,

Le **14/04/2020**,

La Présidente,

**Mme Marie-Claude LAVOCAT**



Marie-Claude LAVOCAT

MARIE CLAUDE LAVOCAT  
2020.04.14 17:41:49 +0200  
Ref:20200414\_121803\_1-1-O  
Signature numérique  
le Président